



Département Coupes

Procès-verbal de Département n°1 du 13 octobre 2014

Vu l'impossibilité de se réunir, la décision est prise après la consultation des membres du département.

Présents : MM Bernard SCHERPEREEL (Président), Pascal HERQUIN (Secrétaire), Alain GEURTEN, Christian FRAITURE et Christophe NOTELAERS

Retroactes :

Le match de coupe AWBB 148 du dimanche 28/09 /2014 se termine par une victoire de Nivelles.

Le 1^{er} octobre, le secrétaire du club de Mont-sur-Marchienne contacte le Président du Département coupe AWBB afin de vérifier si 3 joueurs de Nivelles (Cirreli, Lambot et Eyenga) sont repris ou non sur la liste des joueurs de D3 tel que le prévoit l'article 1 de la Coupe AWBB Messieurs.

Après vérification par le Président et le Secrétaire du Département, il s'avère que la liste des joueurs de D3 de Nivelles n'a pas été envoyée.

Sur la base de ce constat et après consultation de tous les membres du Département, la décision est prise à l'unanimité de sanctionner le club de Nivelles du score de forfait vu le non-respect de l'article 1.

**Le Secrétaire,
Pascal HERQUIN**

**Le Président,
Bernard SCHERPEREEL**